



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 février 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 31 janvier 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 20 février 2002

**Chemin Communal du III Millénaire : acquisition Consorts  
PLANTIVEAULT - secteur 3 : Le Lambon**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Joël RENOUX, M.  
Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,  
M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.  
Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.  
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique  
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc  
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane  
TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Geneviève RIZZI, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2002**

DELIBERATION D20020033

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Chemin Communal du III Millénaire : acquisition Consorts  
PLANTIVEAULT - secteur 3 : Le Lambon**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Lors du Conseil Municipal du 16 février 2001, vous avez adopté une délibération concernant l'acquisition d'une partie de terrain sise à NIORT et cadastrée section YO n° 22, propriété des Consorts PLANTIVEAULT, pour la réalisation du Chemin Communal du III Millénaire.

Cette cession a été approuvée selon les conditions suivantes :

- un prix de terrain de 41,16 € (soit 0,23 €/m<sup>2</sup>) conforme à l'avis du Domaine pour une surface de 180 m<sup>2</sup> sous réserve de détermination par géomètre-expert.
- une indemnité d'éviction d'un montant de 62,50 € due par la Ville à l'exploitant agricole du terrain, Monsieur GIRARD Didier.

Après bornage, il s'avère que la surface acquise est de 365 m<sup>2</sup> (section YO n° 51).

Les nouvelles conditions de cette cession sont les suivantes :

- un prix de terrain de 83,95 € (soit 0,23 €/m<sup>2</sup>) conforme à l'avis du Domaine ;
- une indemnité d'éviction d'un montant de 126,48 € conforme à l'avis du Domaine ;
- une indemnité de emploi de 15 %, soit 12,59 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître PITRE. Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908.8231.2111 du Budget.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)